

GARE AUX ARNAQUES AUX PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



Chaque année, des milliers de parculiers sont victimes de sociétés malveillantes, qui se disent spécialisées dans le créneau porteur de l'énergie solaire.

L'entourloupe est toujours la même. Après avoir démarché les personnes au téléphone, les commerciaux promettent une affaire mirifique qui leur rapportera même de l'argent, l'électricité produite par les panneaux solaires pouvant être revendue à EDF. Sauf qu'à l'arrivée, certains se retrouvent à devoir rembourser 20.000 voire 30.000 euros pour payer du matériel défectueux et dangereux... Sans compter les frais d'avocats engagés pour les plus courageux d'entre eux.

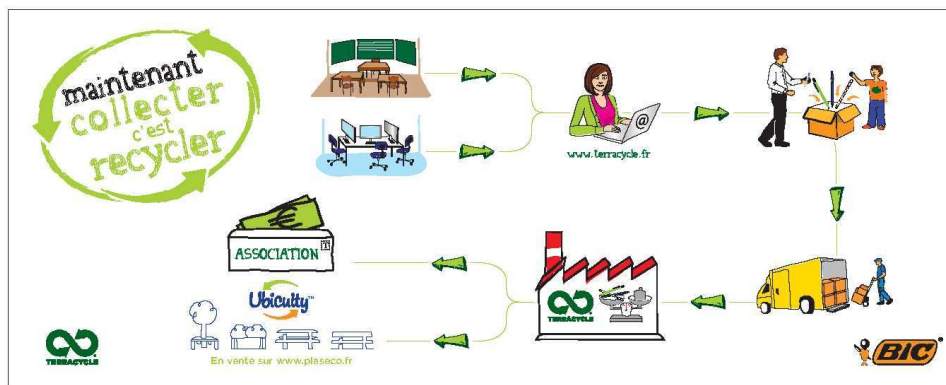
A Dettwiller, certains personnes ont été victimes d'un tel démarchage.

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes peut vous aider et vous orienter en cas de litige.

La commune, quant à elle, ne peut que vous rendre attentif et vigilant à de telles pratiques.

SMICTOM

Le calendrier de collecte 2018 est joint au bulletin et en dernière page, retrouvez le planning de toutes les levées (à découper et à conserver).



INITIATIVE D'ELUS : RECYCLAGE DES INSTRUMENTS D'ECRIURE

Chaque année, des milliers de stylos, feutres atterrissent dans les poubelles d'ordures ménagères. Pourtant, ils peuvent être recyclés.

Un point collecte sera proposé à Dettwiller en partenariat avec TerraCycle : **à la mairie, à partir du 1er janvier 2018.** Ce qui est accepté : tous les stylos à bille, feutres, porte-mines, correcteurs, marqueurs, surligneurs peuvent être récupérés peu importe leur marque ou leur matière.

Comment se passe le recyclage :

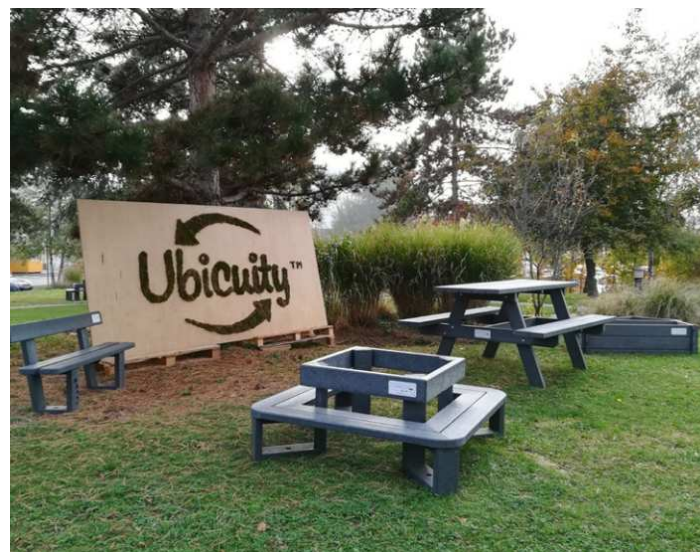
- une première étape de broyage, les différents matériaux qui composent les instruments d'écriture sont séparés (métal, plastique, fibres).
- puis une partie des matières plastiques est utilisée pour fabriquer de nouveaux produits :

Pour chaque instrument d'écriture envoyé, TerraCycle crédite de 1 point (soit 1 centime d'euros) pour l'école ou une association d'utilité publique.

Les dons sont versés deux fois par an : en juin et en décembre.

Pourquoi ne pas tenter l'expérience sur une année ?
Les dons reversés le seraient au profit des élèves de nos écoles...

Si vous avez des questions sur le programme de recyclage des instruments d'écriture ou sur TerraCycle, rendez-vous directement sur le site www.terracycle.fr



Brigitte ROLL
Monique GRAD ORAN

GRANDS PROJETS :

Lors de la séance du 24 mai 2017, le Conseil Municipal a lancé plusieurs grands projets :

- Transfert de la Mairie (voir dernier bulletin),
- réhabilitation du Complexe sportif ,
- réflexion du pole scolaire
- et la création d'un pôle intergénérationnel

Les AMO - assistants à maîtrise d'ouvrage - qui auront en charge la pré-programmation, la programmation et l'aide à la sélection du maître d'œuvre ont été choisis , à savoir :

Complexe sportif :

- AMO : MP Conseil pour un prix de 22 400 €,

Pôle scolaire :

- AMO : Tout Un Programme pour un coût de 21 200 €

Pôle intergénérationnel :

- AMO : Tout un Programme pour un montant de 18100 €.

LIAISON DETTWILLER-LUPSTEIN

Les communes de Dettwiller et de Lupstein ont décidé d'aménager un trottoir sécurisé pour permettre aux piétons de circuler en sécurité d'une commune à l'autre. La première partie des travaux est achevée ; elle a engendré beaucoup de désagréments (grave accident, route coupée sur une longue durée, ...) Le Conseil Départemental, maître d'œuvre du projet, n'a pas souhaité aménager le trottoir prévu sur le pont du Canal pour des raisons techniques. Lors des études, il a été constaté que le pont avait bougé ! Avant d'entamer des travaux sur ce pont, il faut en trouver la raison et y remédier. A la demande des 2 communes, le Conseil Départemental étudie la possibilité d'aménager un trottoir provisoire en attendant la réparation du pont.

Des réflexions en cours...

VOS PROJETS : DES TRAVAUX DE RENOVATION EN PERSPECTIVE ?



La Communauté de Commune du Pays de Saverne et le Parc naturel régional des Vosges du Nord vous donnent accès à des **conseils architecturaux gratuits** pour tous projets ou travaux qui concernent les bâtiments construits avant 1948* :

- *Etat des lieux*
- *travaux de réhabilitation*
- *aménagement des combles et des granges*
- *Extensions*
- *amélioration énergétique*
- *études financières (dossier de demande de subvention de la communauté de communes, immeubles construits avant 1900)*

Nos architectes conseil vous aident à avancer dans votre projet.

* Pour les bâtiments construits après 1948, contactez le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 67).

Contact : Anne RIWER - chargée de mission patrimoine bâti
☎ 06 28 10 32 88

Email : a.riwer@parc-vosges-nord.fr

En complément de ces conseils : retrouvez l'ensemble des informations nécessaires à la rénovation du bâti ancien sur le site « éco-rénover dans les Vosges du Nord » : <http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/>



Politique de valorisation du patrimoine bâti, menée par votre Communauté de Communes, avec le soutien technique du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le soutien financier de la Région Grand-Est et du Département du Bas-Rhin.

GRANDS ANNIVERSAIRES

Ils ont fêté leur anniversaire

Au mois de DECEMBRE ...

- 04/12 : Joseph Gantzer (87 ans)
- 08/12 : Ernest Bronner (87 ans)
- 12/12 : Lucie Kister née Bintz (88 ans)
- 18/12 : Marthe Daull née Feidt (93 ans)
- 19/12 : Marguerite Glaas (97 ans)
- 20/12 : Marguerite Gutfreund née Daab (92 ans)
- 21/12 : Madeleine Denni née Comartin (86 ans)
- 24/12 : Jean Lauer (90 ans)
- 24/12 : Léon Weissenbach (90 ans)
- 30/12 : Marie-Louise Kreutzmann (89 ans)

Ils vont fêter leur anniversaire

Au mois de Janvier...

- 02/01 : Laly née Lauer Anne (85 ans)
 - 04/01 : Marguerite Kircher (87 ans)
 - 09/01 : Marthe Lantz née Huntzicker (92 ans)
 - 24/01 : Madeleine Vogel née Freund (93 ans)
 - 25/01 : Friede Schmaltz née Wolber (95 ans)
- Au mois de FEVRIER...**
- 03/02 : Solt née Wendling Liliane (85 ans)
 - 06/02 : Feidt née Boehm M. Thérèse (90 ans)
 - 17/02 : Madeleine Kurtz née Winkelmann (93 ans)
 - 17/02 : Gstalter née Mengus Marthe (85 ans)
 - 19/02 : Ludwig née Kern Anne (85 ans)
 - 22/02 : Marie Weisenbach née Martz (86 ans)
 - 26/02 : Mathilde LAMPS née BRION (93 ans)

Une pensée pour nos aînés

Hospitalisés, en maison de retraite ou en établissement, ... où ils ont fêté ou fêteront également leur anniversaire

Au mois de DECEMBRE

- 22/12 : Marguerite Fleck (88 ans)
- 31/12 : Marthe Bernhardt née Walch (93 ans)

Au mois de JANVIER

- 20/01 : Marthe Roos (95 ans)

Au mois de FEVRIER

- 19/02 : KIEFFER Charles (90 ans)

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 18/10/2017 : **Leyan MAURER**
Fils de Kevin MAURER
et de Mélanie SCHWARTZ
- 28/10/2017 : **Arthur MEYER**
Fils de Olivier MEYER
et de Pascale JACQUOT
- 04/12/2017 : **Evan HUMANN**
Fils de Jérémie HUMANN
et de Johanna EDERICH
- 07/12/2017 : **Margaux KEIME**
Fille de Alexandre KEIME
et de Sandra GOEPP

MARIAGE

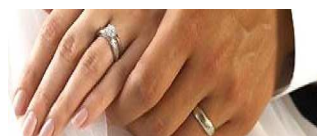
- 29/12
Marie MEIER et Frédéric HURST

PACS

- 10/11/2017
Isabelle MAKSIK et William SCHNEIDER
- 05/12/2017
Mylène LECHNER et Arthur OSSWALD
- 20/12/2017
Florence VANPOPERINGHE et Romaric WEIL
- 21/12/2017
Magali GODET et Pierre-Marie ROUSSEAU

DÉCÈS

- 01/11 : Madeleine MEYER née LIESS
- 05/11 : Madeleine POIROT née SCHWEGLER
- 08/11 : Charles LITZELMANN
- 16/11 : Jean BUCHY



INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Comment inscrire mon enfant à l'école
maternelle ?
(cursus monolingue ou bilingue)

Les inscriptions auront lieu à la Mairie aux jours
et heures d'ouvertures de la Mairie

du 5 au 9 mars 2018

Seront inscrits pour la rentrée 2018/2019, les
enfants nés en 2015.

**En vue de l'inscription en mairie, il y a lieu
de se munir des documents suivants :**

- le livret de famille,
- le carnet de santé
- le jugement de divorce, s'il y a lieu,
- une photo
- la demande de dérogation pour les enfants non
domiciliés à Dettwiller.

Concernant les dérogations scolaires :

La dérogation est une demande des parents
afin que leur enfant soit scolarisé dans une
autre école que celle du domicile.

Documents à fournir :

- demande manuscrite, dûment argumentée, à
adresser à Monsieur le Maire
- selon les arguments développés, joindre toutes
pièces utiles.

Même avec une demande de dérogation, il faut
déposer un dossier d'inscription à la mairie de
votre domicile.



A NOTER :

**une réunion d'information sur le
bilinguisme aura lieu :**

**mardi 9 janvier 2018 - 18h
au Hohgraben (1er étage).**

Surveillez les tableaux d'affichage,
les actualités sur le site de la
commune pour avoir les dates
d'inscription

Les inscriptions
peuvent se faire
toute l'année.



1^{ère} étape : L'inscription de votre enfant se fait en mairie.
Allez à la mairie de Dettwiller avec les documents suivants :
✓ le livret de famille
✓ le carnet de santé
✓ une photographie de votre enfant

La mairie vous délivre un certificat d'inscription pour votre enfant.
**Les inscriptions pour les enfants entrant en petite section
maternelle en septembre ont habituellement lieu la 2^{ème} semaine de
mars.**



2^{ème} étape : il faudra ensuite vous présenter à l'école.
L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école
sur présentation :
✓ du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'acte de naissance

Se renseigner sur le temps
périscolaire auprès des services de
la Communauté de Commune

Le périscolaire
n'est pas géré
par l'école ni par
la mairie

Adresses utiles

MAIRIE - 23 Rue de la Gare - DETTWILLER 03 88 91 40 21
ECOLE MATERNELLE - 37 Rue du Château - DETTWILLER 03 88 71 90 08
LE PÉRISCOLAIRE - 13 rue de l'Église - DETTWILLER 03 88 91 45 14



Site à consulter

www.dettwiller.fr : pour l'inscription à l'école maternelle
www.cc-saverne.fr : pour les inscriptions en accueil périscolaire



Un memento est
disponible en mairie

ACCUEIL PERISCOLAIRE au 1er janvier 2018

Suite à un courrier transmis
aux parents des enfants inscrits
au périscolaire
(courant octobre),
la Communauté de Communes
vient de confirmer,
- communiqué du 19 décembre -
le maintien de l'accueil des
enfants inscrits au périscolaire
après les horaires de classes,
après 15 h 30.

Les parents concernés ont été
ou seront destinataires d'un
courrier en ce sens.